

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2022/01/18-13-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 18 janvier 2022, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Éducation,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

Considérant que le Théâtre Antoine Vitez, hébergé sur le campus aixois, participe, en liaison étroite avec la direction de la culture et de la société, à la politique culturelle de l'Université et à enrichir l'offre culturelle destinée aux étudiants et aux personnels ;

Considérant que l'association Présences est financée perçoit des subventions notamment de la direction régionale des affaires culturelles (DRAC), la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, du Conseil Départemental 13 et de la Ville d'Aix-en-Provence ;

DECIDE :

OBJET : Attribution d'une subvention au théâtre Vitez

Le Conseil d'administration approuve l'attribution à l'Association Présences, Théâtre Antoine Vitez d'une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 129 603 euros pour les années civiles 2021, 2022 et 2023.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36
Quorum : 18
Présents et représentés : 31

Fait à Marseille le 18 janvier 2022,

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université

